

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL  
11 JUILLET 2020**

L'an 2020, le 11 juillet, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison du temps libre – 2 rue de la Source – 78640 Villiers Saint Frédéric, sous la présidence de du doyen de séance, monsieur COULOMBEL, puis du président nouvellement élu monsieur LE GOFF.

**Etaient présents :**

M. BOURDEAUX Patrick, Mme BRIOT Julie, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DELESTRE Luc-Marie, M. DURAND Sylvain, M. GOEPPE Arnaud, Mme GONTHIER Annie, M. GOUSSON Adeline, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. GUITARD Olivier, M. JACQUES Bernard, Mme JEAN BAPTISTE Hélène, M. JOUIN Dominique, M. LANCESTREMER Armand, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. TRITZ Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, Mme VENANT Annick

**Procuration(s) :**

M. DUCROCQ Jean donne pouvoir à M. JOUIN Dominique, M. DUMERVAL Dominique donne pouvoir à M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien donne pouvoir à M. COULOMBEL Simon.

**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAVENANT David.

A été élu(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GONTHIER Annie.

**ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

1. ELECTION DU PRESIDENT DU SIARNC
2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
4. INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL
5. DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT DU SIARNC
6. INDEMNITE MENSUELLE DE FONCTIONS DES ELUS
7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
8. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE
9. DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT, REPRESENTANT LE SIARNC AU COBAHMA
10. POINTS DIVERS

## COMPTE RENDU

### 1- ELECTION DU PRESIDENT DU SIARNC

Sous la Présidence de Monsieur COULOMBEL Simon doyen d'âge des délégués des communes au Syndicat, le Comité Syndical procède à l'élection du Président du SIARNC, conformément aux dispositions prévues par l'article L5711-1, L5211-1 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur COULOMBEL a demandé aux Membres souhaitant être candidat ou candidate de se faire connaître.

Monsieur LE GOFF est seul candidat à se présenter.

Le vote a lieu à bulletin secret. Chaque membre ayant remis son bulletin de vote écrit sur papier libre, le Président de séance fait procéder au dépouillement du vote et donne les résultats ci-après :

#### PREMIER TOUR

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 31

A déduire : bulletin blanc ..... 6

Monsieur LE GOFF Francis ayant obtenu 25 voix, a été proclamé Président et est immédiatement installé.

### 2- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Sous la Présidence de Monsieur Francis LE GOFF, Président nouvellement élu, le Comité Syndical doit déterminer le nombre de Vice-Président(e)s du SIARNC.

Le Président propose au Comité Syndical de fixer à 3 le nombre de Vice-Président(e)s devant être désigné.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'élire 3 vice-Président(e)s.

### 3- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la Présidence de Monsieur Francis LE GOFF, Président nouvellement élu, le Comité Syndical procède à l'élection des Vice-Président(e)s du SIARNC,

Le vote a lieu à bulletin secret. Chaque membre ayant remis son bulletin de vote écrit sur papier libre, le Président fait procéder, pour chaque vice-Président au dépouillement du vote. Les résultats ci-après ont été annoncés :

Monsieur Sylvain DURAND était seul candidat à se présenter pour devenir 1<sup>er</sup> vice-président, monsieur Sylvain DURAND a été élu premier vice-président au 1<sup>er</sup> tour de scrutin par 28 voix sur 31 votants et a été immédiatement installé.

Monsieur Patrick LEMAITRE était seul candidat à se présenter pour devenir 2<sup>ième</sup> vice-président. Monsieur Patrick LEMAITRE a été élu deuxième vice-président au 1<sup>er</sup> tour de scrutin par 29 voix sur 31 votants et a été immédiatement installé.

Madame Annie GONTHIER et monsieur Michel RECOUSSINES se sont portés candidats à la troisième vice-Présidence.

#### • **PREMIER TOUR**

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Mme GONTHIER 18
- M. RECOUSSINES 13

Madame GONTHIER ayant obtenu la majorité absolue, madame Annie GONTHIER a été élue troisième vice-Président, au premier tour du scrutin, par 18 voix sur 31 votants et a été immédiatement installée.

#### **4- INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL**

Il convient de procéder à l'installation du Bureau du Syndicat.

Monsieur le Président demande aux candidats ou candidates aux fonctions d'assesseur et de secrétaire de se faire connaître, puis fait procéder au vote.

Madame Denise PLANCHON a été élue Secrétaire du Bureau par 31 voix sur 31 votants et a été immédiatement installée.

Monsieur Gilbert GUILLOCHIN a été élu assesseur par 31 voix sur 31 votants et a été immédiatement installé.

Madame Annick VENANT a été élue assesseur par 31 voix sur 31 votants et a été immédiatement installée.

#### **5- DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT DU SIARNC**

Le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L5211-10 autorise le comité syndical à déléguer au président et au bureau certaines de ses compétences, à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservés :

- 1° vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- 2° approbation du Compte Administratif ;
- 3° dispositions à caractère budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI, adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la Ville

Ces délégations ainsi consenties sont des délégations de pouvoir, ce qui implique le dessaisissement du Comité Syndical au profit du Président qui agit alors en son nom propre,

Ces délégations sont consenties pour la durée de la mandature, cependant le Comité Syndical conserve la possibilité d'y mettre fin avant terme, par l'adoption d'une nouvelle délibération,

Il est rappelé que, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président du SIARNC rend compte des attributions exercées par délégation,

L'objectif de ces délégations étant de faciliter la gestion du SIARNC, il est opportun d'accorder des délégations de pouvoir au profit du Président,

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déléguer à monsieur le Président l'ensemble des délégations autorisées par l'article L5211-10.

Il est décidé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par l'un des vice-présidents désignés dans l'ordre du tableau, agissant par délégation du Président.

Il est demandé à monsieur le Président du SIARNC, lors de chaque réunion du Comité Syndical, de rendre compte des attributions exercées par les présentes délégations.

## 6- INDEMNITE MENSUELLE DE FONCTIONS DES ELUS

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales et ces les articles L5211-12 ; R5212-1 et R5711-1 et le décret 2010-761 du 7 juillet 2010, portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, il convient de fixer le montant des indemnités des Présidents et Vice-Présidents.

Le Syndicat se situant dans la strate des collectivités entre 20 000 à 50 000 habitants, les indemnités possibles sont les suivantes :

Qualité	Taux (en % de l'IB 1015)	Indemnité brute en euros
Président	25.59	984.50
Vice-Président	10.24	393.95

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, il a été décidé, à l'unanimité, que le Président et les Vice-Président(e)s percevront une indemnité au taux maximal en vigueur, à compter du 11 juillet 2020, pour la durée du mandat.

## 7- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant les travaux à réaliser par le SIARNC et conformément au code des marchés publics, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de composer la commission d'appel d'offres comme suit :

**Président** : Monsieur LE GOFF

<u>Membres Titulaires</u>	<u>Membres Suppléants</u>
Monsieur DURAND	Monsieur GUILLOCHIN
Monsieur LEMAITRE	Madame CHANCEL
Madame PLANCHON	Monsieur DELESTRE
Monsieur COULOMBEL	Madame VENANT
Madame GONTHIER	Monsieur MENGELLE-TOUYA

Seront associés à cette commission :

Monsieur HANNEBICQUE, Receveur du SIARNC, Monsieur le Directeur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Madame Coralie PREVOST, Directeur Général des Services du SIARNC, Madame Anaïs DANCOT, Ingénieur au SIARNC, Monsieur Guillaume AUMASSON, Ingénieur au SIARNC.

## 8- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Conformément au code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château doit procéder à l'élection de 5 membres du Comité Syndical, qui forment le Conseil d'Exploitation de la Régie de Maîtrise d'œuvre du SIARNC,

Monsieur le Président du SIARNC rappelle qu'aucune rémunération ne sera octroyée aux membres du Conseil d'Exploitation, ainsi qu'au Directeur ou à la Directrice de la Régie,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de nommer membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de Maîtrise d'œuvre :

Monsieur LE GOFF  
 Monsieur DELESTRE  
 Monsieur MANGELLE-TOUYA  
 Monsieur TUFFIER  
 Madame CHANCEL

**9- DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT, REPRESENTANT LE SIARNC AU COBAHMA**

Pour représenter le SIARNC au sein du Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués au Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO.BA.H.M.A).

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, à l'unanimité de nommer :

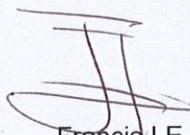
Monsieur LEMAITRE	délégué titulaire
Madame GONTHIER	délégué suppléant

**10- POINTS DIVERS**

Il est précisé que le prochain Comité Syndical se déroulera le mercredi 23 septembre 2020 à 18h mais que le lieu reste à définir.

La séance est levée à 11h.

Le Président



Francis LE GOFF



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

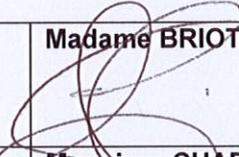
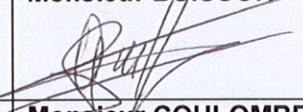
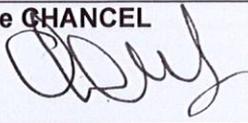
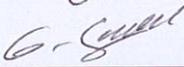
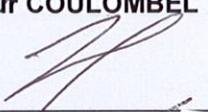
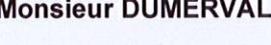
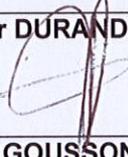
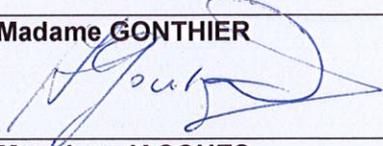
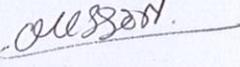
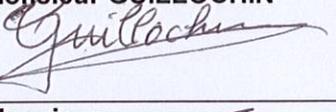
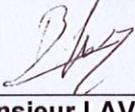
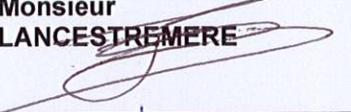
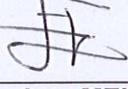
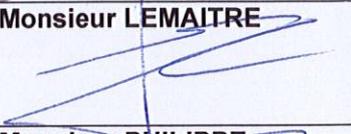
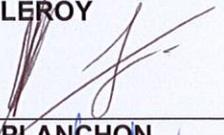
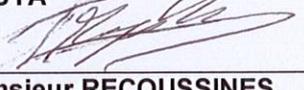
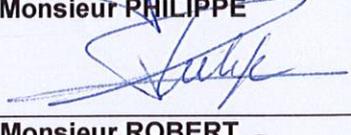
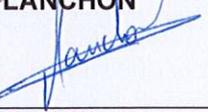
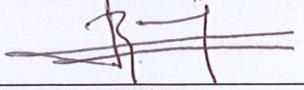
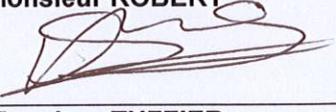
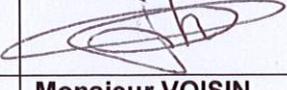
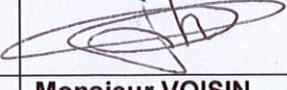
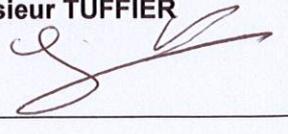
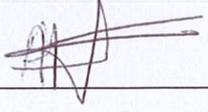
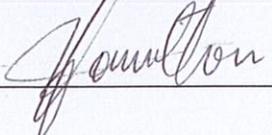
Affiché le



ID : 078-257801142-20200711-2020\_0711\_CR-AU

**ORDRE DU JOUR :**

1. ELECTION DU PRESIDENT DU SIARNC
2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
4. INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL
5. DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT DU SIARNC
6. INDEMNITE MENSUELLE DE FONCTIONS DES ELUS
7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
8. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE
9. DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT, REPRESENTANT LE SIARNC AU COBAHMA

Monsieur BOURDEAUX 	Madame BRIOT 	Monsieur BUISSON 
Madame CHANCEL 	Monsieur CHARRUAU CAITTARD 	Monsieur COULOMBEL 
Monsieur DAZIN 	Monsieur DELESTRE 	Monsieur DUCROCC 
Monsieur DUMERVAL 	Monsieur DURAND 	Monsieur GOEPPE 
Madame GONTHIER 	Madame GOUSSON 	Monsieur GUILLOCHIN 
Monsieur JACQUES 	Monsieur JOUIN 	Monsieur LANCESTREMER 
Monsieur LAVENANT 	Monsieur LE GOFF 	Monsieur LEMAITRE 
Madame LEROY 	Monsieur MENGELLE-TOUYA 	Monsieur PHILIPPE 
Madame PLANCHON 	Monsieur RECOUSSINES 	Monsieur ROBERT 
Monsieur THEVIN 	Monsieur TRITZ 	Monsieur TUFFIER 
Madame VENANT 	Monsieur VOISIN 	

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 078-257801142-20200711-2020\_0711\_CR-AU